



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

HÔPITAL FOCH CAHIER 1 : URGENCES

(Hauts-de-Seine)

Exercices 2019 à 2023

**Le présent document a été délibéré par la chambre
le 7 mai 2024**

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE.....	2
INTRODUCTION.....	3
OBSERVATIONS.....	4
UN SERVICE D'URGENCES DONT L'IMPORTANCE DECROIT POUR L'ETABLISSEMENT.....	4
1. Une organisation adaptée à un fonctionnement réduit des urgences.....	4
2. La pratique du délestage et de l'examen rapide pour réduire l'activité	5
3. La patientèle des urgences est moins nombreuse et présente des cas moins graves.....	6
4. La pénurie de personnel médical limite l'activité des urgences.....	8
5. L'articulation avec l'hospitalisation.....	9
6. La durée moyenne de passage aux urgences augmente malgré la diminution du volume	10
7. L'hôpital bénéficie de la réforme du financement des urgences en 2022	11
ANNEXES.....	13
Annexe n° 1. Glossaire des sigles	14
Annexe n° 2. Carte des établissements de santé.....	15
Annexe n° 3. Temps de passage aux urgences en heures et minutes	16

SYNTHÈSE

L'hôpital Foch dispose d'un service d'accueil des urgences pour adultes. Sa fréquentation, parmi les plus élevées d'Île-de-France en 2017 pour sa catégorie, diminue sensiblement jusqu'à aujourd'hui.

De fait, en raison de difficultés à recruter et maintenir en place le personnel soignant et médical, l'hôpital a volontairement réduit les capacités de ses urgences depuis 2022. En réorientant les arrivées régulées (secours et ambulances) et en pratiquant une politique volontariste d'examen rapide avant réorientation, l'hôpital réduit son activité la nuit et le weekend. Ceci ne lui permet pas d'exercer le plein rôle d'un service d'accueil des urgences, notamment défini par un accueil 24h/24.

L'établissement s'est ainsi organisé pour une activité réduite, en favorisant la réorientation des cas les moins graves vers des structures libérales hébergées dans ses murs mais aussi en reportant la charge vers les autres établissements pour les cas les plus graves. La patientèle s'est de même transformée, avec une augmentation significative des cas les moins graves ne nécessitant pas d'actes au-delà d'une consultation, malgré la réorientation de ceux-ci vers la médecine libérale.

Malgré cet allègement de la patientèle et des cas, l'établissement ne parvient pas à maîtriser le temps de passage. Sur la période, les temps de passage ont augmenté, notamment du fait d'une durée d'attente de plus en plus longue, y compris pour les cas les plus graves.

La contribution des urgences à l'hospitalisation au sein de l'établissement, élevée en 2020 et 2021, redescend en fin de période. Celle-ci pénalise notamment les recettes des unités dédiées à l'aval des urgences – unité d'hospitalisation de courte durée et unité polyvalente d'hospitalisation urgente.

La réforme du financement des urgences, opérée en 2022, semble bénéficier à l'hôpital qui voit ses recettes par passage augmenter fortement, par l'effet de la garantie de financement sur la base de l'activité 2019. De ce fait, le service d'urgences reste rémunérateur pour l'établissement en 2022 et 2023 malgré la baisse de sa fréquentation. L'agence régionale de santé estime que le retour à une tarification fondée sur l'activité pourrait occasionner une diminution des revenus de l'activité des urgences de l'établissement.

INTRODUCTION

L'hôpital Foch est un ESPIC (établissement de santé privé d'intérêt collectif), recevant des financements de l'assurance maladie, qui relève de l'article L. 134-1 du code des juridictions financières. Il tombe donc sous l'empire de l'article L. 211-7 dudit code.

Il exerce une activité polyvalente, à la fois en court séjour (médecine, chirurgie et obstétrique) et en psychiatrie.

L'hôpital étant géré par l'association Foch, l'ordonnateur en est M. Jean-Pierre Vermès, président de l'association pour toute la période de contrôle. Néanmoins, le titre de directeur général de l'hôpital est détenu par M. Jacques Léglise, qui dispose d'une délégation de signature pour tous les actes représentant l'établissement.

Ce cahier est rédigé pour les besoins de la formation inter-juridictionnelle « accueil et traitement des urgences à l'hôpital », coordonnée par la 6^{ème} chambre de la Cour des comptes, et a vocation à être accompagné de questionnaires remplis à destination de ladite formation.

La lettre d'ouverture du contrôle a été envoyée le 28 décembre 2023 au président de l'association, ordonnateur sur l'ensemble de la période.

L'entretien d'ouverture de contrôle a eu lieu le 17 janvier 2024.

Le contrôle s'est déroulé sur place et sur pièces.

L'entretien préalable à la fin de contrôle, prévu par l'article L. 243-1 du CJF, spécifique au cahier « Urgences » a eu lieu le 26 février 2024.

La chambre régionale des comptes Île-de-France, délibérant en sa 7^{ème} section le 27 février 2024 a adopté les observations provisoires, transmises à l'établissement le 12 mars 2024. La réponse de l'établissement a été reçue par la chambre le 10 avril 2024 ; celle de l'ARS a été reçue le 12 avril 2024.

La chambre régionale des comptes Île-de-France, délibérant en sa 7^{ème} section le 7 mai 2024 a adopté les observations définitives.

OBSERVATIONS

UN SERVICE D'URGENCES DONT L'IMPORTANCE DECROIT POUR L'ETABLISSEMENT

1. Une organisation adaptée à un fonctionnement réduit des urgences

L'établissement dispose de deux filières d'urgences :

- d'une part des urgences gynécologiques, gérées dans le service de gynécologie de l'hôpital ;
- d'autre part des urgences générales adultes.

Par ailleurs, l'hôpital Foch dispose d'une unité d'hospitalisation de courte durée (UHCD) et d'une unité polyvalente d'hospitalisation urgente (UPHU) en aval direct des urgences. Cette dernière unité, mobilisant des médecins internistes et gériatres, vise les hospitalisations plus longues que celles de l'UHCD, avec une durée moyenne de séjour d'1,5 jour. L'UPHU permet ainsi de maintenir la durée moyenne de séjour de l'UHCD en-dessous de 24h.

En revanche, l'hôpital n'a pas de service d'orthopédie, ce qui limite l'orientation des cas traumatologiques lourds vers l'établissement.

De plus, les suspicions d'accidents vasculaires et ischémiques font l'objet d'une filière spéciale, avec accès direct à l'unité de soins intensifs neuro-vasculaires de l'établissement.

En cohérence avec l'enquête commune à la Cour et aux chambres régionales des comptes sur le thème « Accueil et traitement des urgences à l'hôpital », ce cahier traitera spécifiquement des urgences adultes.

L'établissement s'est ouvert à deux structures libérales employant des médecins généralistes en secteur 1, qui sont implantées directement dans les urgences pour la réorientation des cas non urgents :

- d'une part, un centre médical d'appui ouvert les après-midis de semaine, précédemment situé dans un autre bâtiment de l'hôpital et redéployé dans les urgences en 2023 ;
- d'autre part, une maison médicale de garde en activité la nuit et le week-end, ouvert avec la communauté professionnelle territoriale de santé de Suresnes, ici aussi en 2023.

L'organisation spatiale du parcours patient est adaptée à une activité de forte intensité. Deux voies s'offrent à l'accès : d'une part le circuit « piéton », suivi par les patients arrivés par leurs propres moyens ; d'autre part un sas « couché », où arrivent les ambulances et les services de secours (notamment la brigade de sapeurs-pompiers de Paris). Dans les deux cas, le patient est enregistré administrativement, puis reçu par une infirmière d'accueil et d'orientation. Les parcours « piéton » et « couché » divergent alors, avec des espaces distincts pour les soins puis pour la sortie.

Il n'y a pas de paiement, ni même de facturation sur place, la facture étant toujours établie *a posteriori* et envoyée au domicile identifié lors de l'enregistrement du patient.

2. La pratique du délestage et de l'examen rapide pour réduire l'activité

L'hôpital Foch limite le recours à ses urgences par la restriction des horaires d'accueil. Les urgences sont ouvertes en journée, mais à partir du milieu de l'année 2020, la nuit et les week-ends ont pu faire l'objet d'une fermeture partielle selon deux méthodes :

Tableau n° 1 : Méthodes de fermeture partielle d'avril 2023 à février 2024

	Journée	Nuit
<i>Lundi-mercredi</i>	Accueil normal 8h-18h	Délestage et examen rapide 18h-8h
<i>Jeudi</i>	Accueil normal 8h-12h Délestage 12h-20h	Délestage et examen rapide 20h-8h
<i>Vendredi et week-end</i>	Délestage et examen rapide (sauf patients de Rueil et Suresnes) 8h-20h	Délestage et examen rapide 20h-8h

Source : hôpital Foch

Les jeudis après-midi, les vendredis, les week-ends ainsi que la nuit, les arrivées régulières (ambulances et services de secours) sont détournées vers les autres services d'urgences avoisinants : hôpital Ambroise Paré, centre hospitalier des Quatre-Villes ou des Rives-de-Seine, etc. L'activité d'urgences est donc réduite de fait aux patients « piétons » arrivés par leurs propres moyens. Cette pratique est désignée par le terme de « délestage ». Une exception concerne les patients provenant des communes de Rueil et Suresnes lors des week-ends en journée.

De plus, sur ces mêmes créneaux de nuit, de vendredis et de week-ends, l'établissement procède à un examen rapide avant réorientation vers la médecine de ville ou vers un autre service d'urgence, sauf pour les patients déjà traités à l'hôpital Foch. C'est la méthode dite du « quick look », ou de l'examen rapide

Le délestage de nuit a été effectué de manière ponctuelle à partir de 2020, puis en permanence de juin à août 2022 et d'avril 2023 à février 2024. L'examen rapide a été, quant à lui, pratiqué depuis avril 2023 et jusqu'à février 2024.

Néanmoins, les urgences de Foch ont un profil d'activité représentatif des ESPIC en Île-de-France¹ : les entrées sont majoritairement en journée (72 %), et la tranche 12h-16h représente plus du quart des entrées en 2023. La dépendance au personnel de nuit s'en trouve donc limitée.

3. La patientèle des urgences est moins nombreuse et présente des cas moins graves

L'activité d'urgences de l'hôpital Foch est en baisse depuis de nombreuses années. Le nombre de passage a ainsi diminué de 28 % entre 2017 et 2023². Pour référence, la moyenne des ESPIC en Île-de-France en 2019 était de 80 et en 2020 94 passages par jour ; Foch revient donc à la moyenne après avoir été un centre d'urgences particulièrement actif pour sa catégorie.

Tableau n° 2 : Nombre de passages aux urgences

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Total</i>	47 177	48 029	46 588	38 691	41 147	38 398	33 762
<i>Soit par jour</i>	129,2	131,5	127,6	105,9	112,7	105,1	92,4

Source : hôpital Foch

La population ayant recours aux urgences est assez âgée, même en comparant Foch aux SAU traitant exclusivement des adultes (moyenne de 45,4 ans et médiane de 42 ans en 2022).

Tableau n° 3 : Âge des patients passés aux urgences

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Moyenne d'âge</i>	48	48	50	51	51	49	Nd
<i>Âge médian</i>	46	46	47	49	49	47	Nd

Source : hôpital Foch

La part des patients les plus démunis est faible. Pour l'année 2022³, les patients relevant de la complémentaire santé solidaire (CSS) représentent 8,1 % des passages, tandis que ceux relevant de l'aide médicale d'État (AME) représentent 1,3 %. Cependant, ces taux sont en augmentation par rapport au début de la période contrôlée en 2019 (respectivement 5,6 % et 1,1 %).

¹ Moyenne de 72 % des patients arrivés en journée pour l'année 2020.

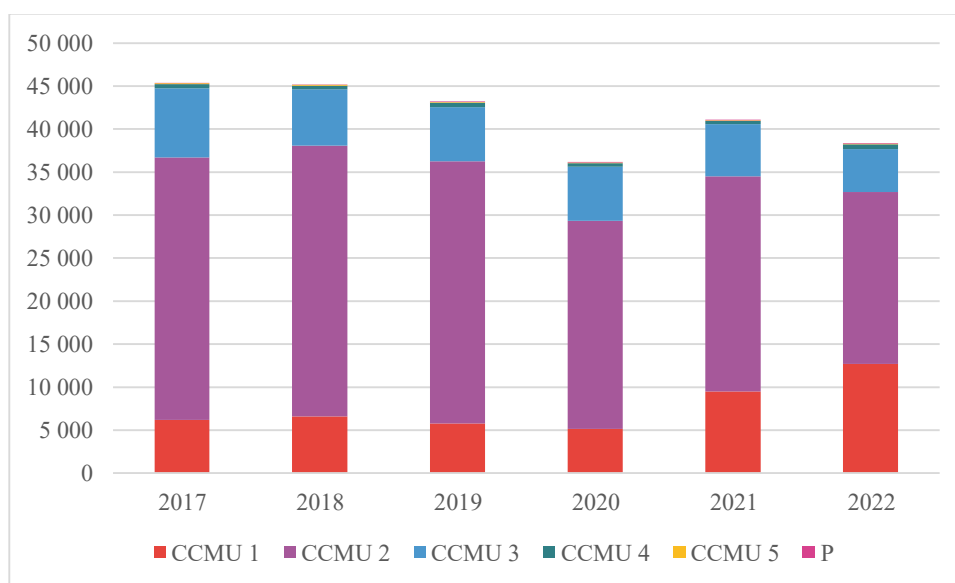
² Les chiffres de 2023 sont une projection de l'établissement.

³ Dernière année prévue par le questionnaire.

Comme dans la plupart des établissements de santé, la vaste majorité des passages aux urgences est composée de cas à faible gravité, qui peuvent relever de la médecine de ville. Les cas qui se révèlent stables et sans potentiel d'aggravation, dont il s'avère *a posteriori* qu'ils auraient dû relever de la médecine de ville et non des urgences, représentent une majorité croissante des cas, passant de 78 % des passages en 2017 à 85 % en 2022.

Malgré la politique de réorientation en amont adoptée (cf. 1.2, *supra*), l'augmentation est particulièrement forte pour les cas les plus simples, ne nécessitant qu'une consultation : ils doublent en volume et triplent en proportion entre 2017 et 2022.

Graphique n° 1 : Passages aux urgences par catégorie de gravité⁴



Source : hôpital Foch

En comparaison avec les établissements similaires en Île-de-France, l'hôpital Foch observe une surreprésentation des catégories les moins graves, et en particulier de la CCMU 1 ; de plus, cette surreprésentation augmente encore au lieu de refluer en 2022 comme c'est le cas en moyenne dans les ESPIC de la région.

Cependant, les catégories les plus graves (CCMU 4 et 5) sont aussi plus fréquentes à l'hôpital Foch que dans les autres établissements de sa catégorie en Île-de-France ; elles sont aussi en augmentation plus rapide.

⁴ CCMU 1 : cas stable ne requérant aucune action complémentaire après consultation ; CCMU 2 : État stable avec action complémentaire diagnostique ou thérapeutique requise ; CCMU 3 : cas susceptibles de s'aggraver durant le passage, sans engagement du pronostic vital ; CCMU 4 : cas engageant le pronostic vital, sans activité de réanimation immédiate ; CCMU 5 : cas engageant le pronostic vital, respectivement avec activité de réanimation immédiate.

Tableau n° 4 : Part des passages par catégorie de gravité, en %⁵

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CCMU 1	13,10	13,77	12,40	13,35	23,11	33,13
CCMU 2	64,68	65,52	65,45	62,47	60,75	51,98
CCMU 3	17,01	13,60	13,49	16,22	14,72	12,97
CCMU 4	1,08	0,88	1,10	1,04	0,91	1,45
CCMU 5	0,22	0,21	0,16	0,21	0,14	0,24
Psychiatrie	0,09	0,08	0,14	0,18	0,20	0,12

Source : hôpital Foch

4. La pénurie de personnel médical limite l'activité des urgences

L'établissement justifie ces adaptations par des manques de ressources humaines liées à une grave crise sociale au sein de l'équipe d'urgences. En effet, le chef de service par intérim présent en janvier 2024 est le troisième chef de service en trois ans. L'équipe médicale entière a de même quitté le service sur les six derniers mois de 2021.

De fait, le personnel médical a diminué de moitié entre 2021 et 2023 ; ce phénomène est particulièrement applicable aux médecins « senior », titulaires de contrats à durée indéterminée : ceux-ci sont passés de 18 à 9 équivalents temps plein travaillés, tandis que les internes reviennent à un étiaje comparable de 11 ETPT contre 13 en 2021. En effet, l'agrément permettant à l'hôpital Foch d'accueillir des internes a été suspendu durant une partie de l'année 2022.

La chute du personnel soignant, si elle est moins marquée pour l'année 2022, se poursuit en revanche en 2023. Il s'agit ici essentiellement du personnel infirmier, puisque le nombre d'aides-soignants, de secrétaires médicales et de cadres de santé reste stable.

Tableau n° 5 : Personnel des urgences, en ETPT

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Personnel soignant	43	52,27	57,26	49,31	50,63	43,41	38,3
Personnel médical	31,43	33	39	33,3	31	15,4	20

Source : hôpital Foch

En conséquence, si le nombre de passages par personne n'a augmenté que de 8,4 % par personnel soignant depuis l'année 2019, il a crû de 41,3 % pour le personnel médical.

⁵ Les passages codés dans les diverses CCMU sont ici comparés au total des passages dans les urgences. Les passages aux urgences non codés en CCMU peuvent donc expliquer que le cumul n'atteigne pas 100% certaines années.

5. L'articulation avec l'hospitalisation

Le taux d'hospitalisations complètes entrées par les urgences a été élevé entre 2020 (41,9 %) et 2021 (42,8 %), en comparaison avec les autres établissements d'Île-de-France, ce qui a eu un impact sur l'activité de soins. 2022 indique cependant un retour à une activité plus fortement programmée.

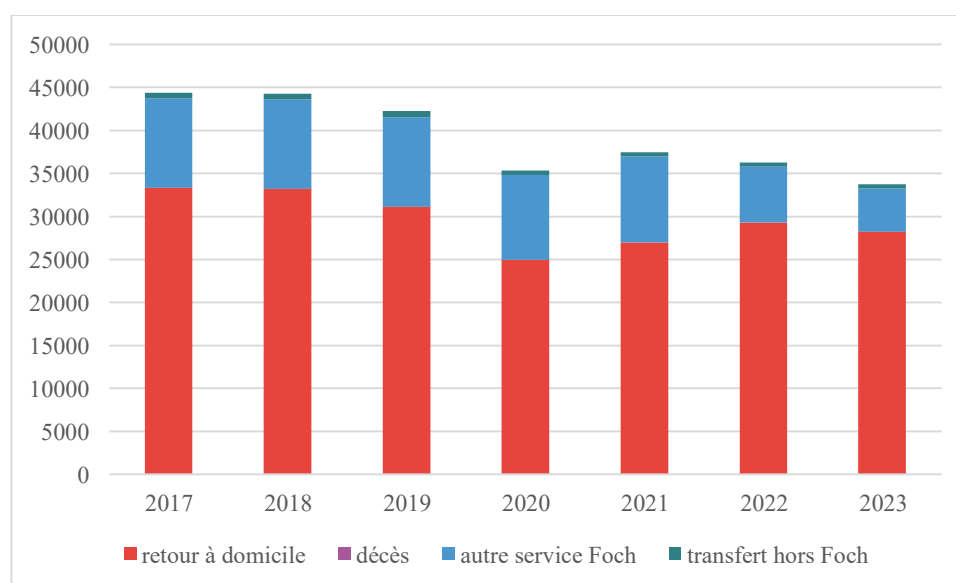
Tableau n° 6 : Contributions des urgences à l'hospitalisation complète

	2019	2020	2021	2022	Évolution en %
<i>Nombre de séjours avec entrées par les urgences</i>	11 825	11 564	12 112	9 032	- 23,6
<i>Nombre total de séjours d'au moins une nuit</i>	31 658	27 571	28 299	25 793	- 18,5
<i>% d'entrée en HC en provenance des urgences</i>	37,35	41,94	42,8	35,02	- 6,2
<i>Région 2^{ème} décile</i>	17,4	20,5	22,7	11,5	
<i>Région 8^{ème} décile</i>	55,2	55,6	57,4	54	

Source : hospidiag

À l'inverse, la part de passages aux urgences se soldant par une hospitalisation, qu'elle se déroule à Foch ou dans un autre établissement, décroît : elle se réduit à 16,3 % en 2023, contre 23,9 % en 2019 et après un pic à 26,8 % en 2020, en lien avec la prédominance de cas de Covid aux urgences. Ce pic plaçait Foch nettement au-dessus de la moyenne régionale pour les ESPIC, qui atteignait 23,2 % cette même année.

Graphique n° 2 : Devenir des patients après un passage aux urgences



Source : hôpital Foch

Tableau n° 7 : Nombre de sorties SAU

Modalités de sorties SAU	2018	2019 corrigé ⁶	2020 corrigé	2021 corrigé	2022 corrigé	2023 prévisionnel
Retour à domicile	33 449	31 328	1 823	27 277	26 024	19 330
Passage suivis d'hospitalisation à Foch	10 278	10 273	818	9 863	5 886	4 593

Source/note : hôpital Foch

Les sorties suivies de retour à domicile deviennent donc de plus en plus importantes, comparativement aux sorties par hospitalisation interne.

La part de transferts vers d'autres établissements reste stable, entre 1,2 % et 1,6 % des passages, ce qui indique une bonne régulation en amont. En revanche, elle prend de l'importance au sein des passages suivis d'hospitalisation, passant de 5,8 % en 2017 à 8,8 % en 2023. Le rôle des urgences comme source de patients pour les autres services de l'hôpital Foch s'en trouve donc affaibli.

6. La durée moyenne de passage aux urgences augmente malgré la diminution du volume

Alors même que le nombre de passages diminue, la durée de passage moyenne aux urgences augmente sur la période 2018 à 2022 d'environ 3 heures.

Elle s'explique par deux effets : d'une part un allongement des délais avant prise en charge médicale, et d'autre part un allongement de la durée de la prise en charge médicale elle-même.

Les délais de prise en charge sont à apprécier en regard de la gravité des cas. C'est le rôle de la classification infirmière des malades aux urgences (CIMU) qui assigne un délai maximal de prise en charge selon la classification clinique. Ainsi, les cas qui nécessitent une admission immédiate aux urgences (CIMU 1) voient leur délai moyen avant prise en charge par le médecin d'accueil et d'orientation osciller entre 30 et 35 minutes jusqu'en 2021, et augmenter à compter de 2022 jusqu'à 55 minutes.

De plus, les cas les moins urgents⁷, dont la part est particulièrement importante à partir de 2022 (cf. 1.2, *supra*), voient leur délai augmenter encore plus significativement, passant d'environ 1h45 à environ 3h en 2022.

Pour sa part, la durée de prise en charge médicale est significative : elle passe de 25 % à 34 % de la durée moyenne des passages entre 2020 et 2022. Elle augmente sur la période, passant de 1h43 en moyenne en 2018 à 2h47 en 2022 ; un raccourcissement significatif (1h44) semble s'opérer au vu des chiffres provisoires fournis pour 2023.

⁶ À partir de l'année 2020, les montants utilisés pour une année sont ceux indiqués dans la colonne « N - 1 » du rapport de l'année suivante, ayant fait l'objet d'une correction a posteriori.

⁷ CIMU 4 (délai maximal théorique de 120 minutes) et CIMU 5 (délai maximal théorique de 240 minutes).

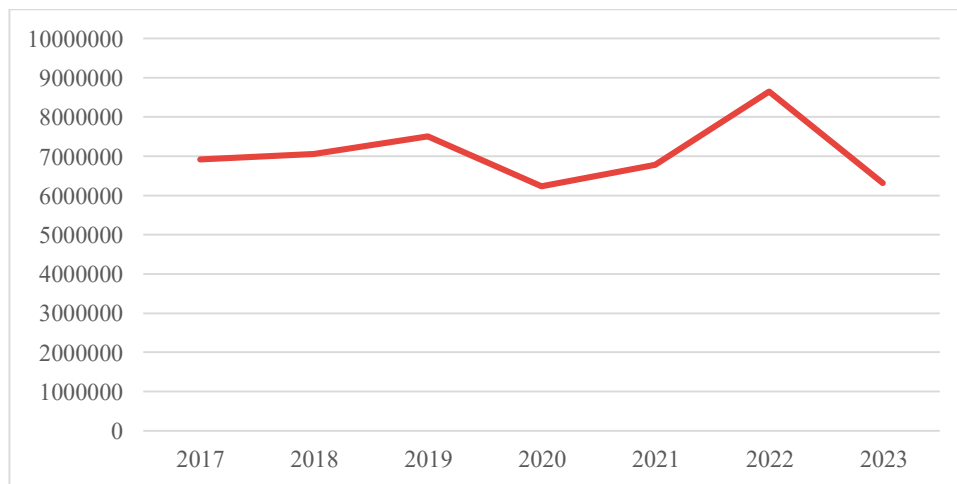
En revanche, la durée de prise en charge par l'infirmière d'accueil et d'orientation ne varie que peu, oscillant autour de vingt minutes.

7. L'hôpital bénéficie de la réforme du financement des urgences en 2022

Alors même que le nombre de passages aux urgences baisse, les recettes que les urgences apportent à Foch augmentent jusqu'en 2022.

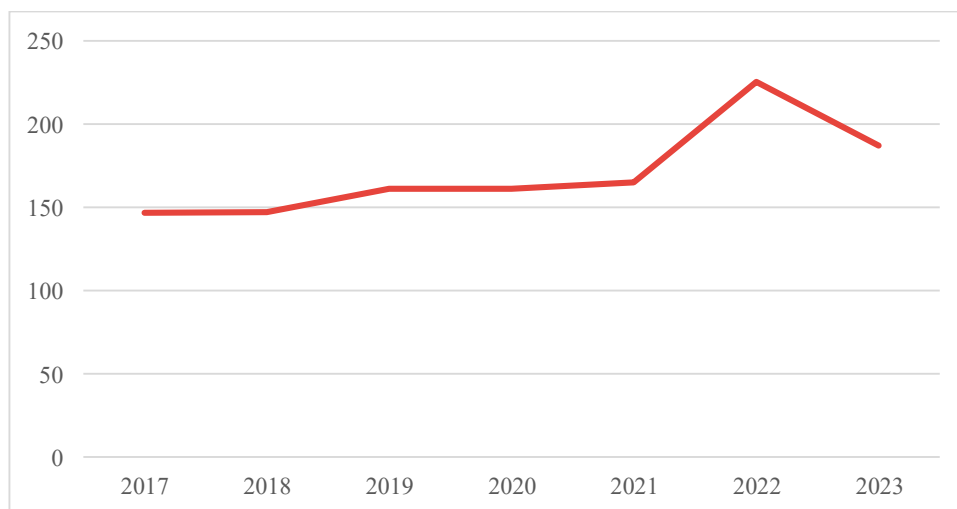
Sur la période précédant la réforme du financement des urgences en 2022, les recettes annuelles oscillent entre 6,3 M€ et 7,5 M€ tandis que la rémunération par passage augmente régulièrement, passant de 146,7 € en 2017 à 164,8 €.

Graphique n° 3 : Recettes totales du service d'urgence



Source : hôpital Foch

Graphique n° 4 : Recette moyenne par patient



Source : hôpital Foch

Ce sont les actes et consultations externes des urgences qui contribuent le plus à maintenir la rémunération des urgences, alors que les autres composantes du financement se réduisent :

- le financement ATU (accueil et traitement des urgences) diminue en proportion du nombre de passages ;
- le forfait d'accueil des urgences (FAU), stable jusqu'en 2019, baisse de 19 % en 2020 avant d'amorcer une légère remontée en 2021.

La réforme du financement des urgences qui s'applique à partir de 2022 semble à ce stade être bénéfique à l'établissement. La rémunération par passage augmente en effet de 36,7 % par rapport à 2021. Ceci permet aux recettes totales des urgences d'augmenter de 27,6 %, alors même que la fréquentation des urgences baisse par rapport à 2021, de par la mise en place des délestages évoqués en 1.3 *supra*, que le rapport des CAC 2022 explique par les tensions généralisées sur le recrutement de personnel soignant. Or cette baisse n'impacte pas le financement de l'établissement, préservé par la garantie de financement mise en place pour faire face à la crise sanitaire due au Covid-19. Cet effet bénéfique commence logiquement à s'estomper en 2023 alors que la garantie de financement est réduite à 70 % de son niveau de référence (niveau de l'année 2019). L'agence régionale de santé estime que le retour à une tarification fondée sur l'activité pourrait occasionner une diminution des revenus de l'activité d'urgences de l'établissement.

Par ailleurs, sans relever à proprement parler des recettes des urgences, le financement de l'unité d'hospitalisation de courte durée est affecté : le nombre de passages suivis d'hospitalisations à Foch baisse substantiellement jusqu'en 2020 (Cf. tableau n° 6, *supra*). Les recettes totales de l'UHCD, portées par cette quote-part des séjours consécutifs aux urgences, baissent ainsi fortement en 2020, en lien avec la réorganisation de l'hôpital pour faire face à la crise épidémique du Covid-19.

Les recettes de l'unité polyvalente d'hospitalisation urgente (UPHU) suivent une évolution inverse, mais dans une mesure bien moindre : en effet, les patients orientés vers l'UPHU le sont en partie au détriment de l'UHCD.

Tableau n° 8 : Recettes des unités d'aval en M€

	2018	2019 corrigé	2020 corrigé	2021 corrigé	2022 corrigé	2023 prévisionnel
Recettes totales UHCD	2,4	1,34	1,32	2,05	1,94	2,32
Recettes totales UPHC	2,01	5,04	5,01	1,56	0,86	0,94

Source : hôpital Foch

ANNEXES

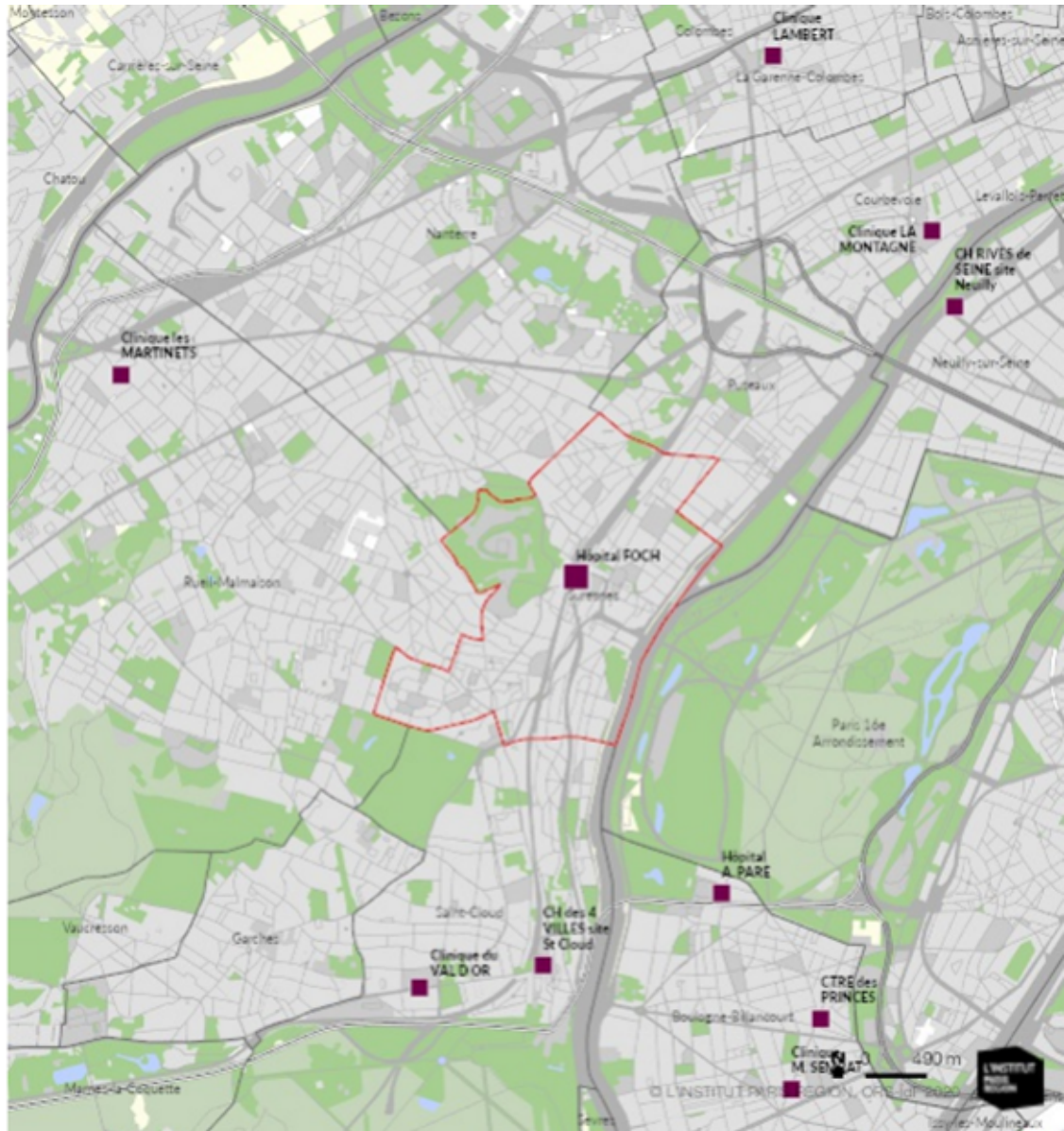
Annexe n° 1. Glossaire des sigles	14
Annexe n° 2. Carte des établissements de santé.....	15
Annexe n° 3. Temps de passage aux urgences en heures et minutes	16

Annexe n° 1. Glossaire des sigles

CCMU	Classification clinique des malades aux urgences
CIMU	Classification infirmière des malades aux urgences
ESPIC	Établissement de santé privé d'intérêt collectif
ETPT	Équivalent temps plein travaillé
HC	Hospitalisation complète
IAO	Infirmière d'accueil et d'orientation
MAO	Médecin d'accueil et d'orientation
SAU	Service d'accueil des urgences
UHCD	Unité d'hospitalisation de courte durée
UPHU	Unité polyvalente d'hospitalisation urgente

Annexe n° 2. Carte des établissements de santé

Carte n° 1 : Disposition des centres hospitaliers autour de la commune de Suresnes



Source : Finess mars 2020, PMSI, IDFM, IGN, L'Institut Paris Région

Annexe n° 3. Temps de passage aux urgences en heures et minutes

	2018	2019	2020	2020 corrigé ⁸	2021	2021 corrigé	2022	2022 corrigé	2023
<i>Durée moyenne des passages</i>	4h46	4h48	5h15	4h43	5h25	6h23	8h04	7h16	5h36
<i>Dont prise en charge par l'IAO</i>	0h13	0h14	0h13	0h14	0h18	0h15	0h20	0h20	0h22
<i>Dont prise en charge par le MAO</i>	1h43	1h37	1h31	1h21	1h33	1h59	2h58	2h47	1h44
<i>% délai de prise en charge par le MAO sur la durée moyenne des passages</i>	32	30	25	27	25	25	32	34	27
<i>% durée de prise en charge sur la durée moyenne des passages</i>	34	33	28	30	28	28	34	37	31
<i>CIMU 1 admission immédiate Délai moyen de prise en charge MAO CIMU 1</i>	0h33	0h31	0h30	0h30	0h30	0h30	0h51	0h55	1h06
<i>CIMU 2 Intervention < 20 min Délai moyen de prise en charge MAO CIMU 2</i>	1h29	1h07	0h58	0h58	1h07	1h08	1h36	1h38	1h24
<i>CIMU 3 Intervention < 60 min Délai moyen de prise en charge MAO CIMU 3</i>	1h46	1h44	1h36	1h36	2h01	2h01	3h08	2h58	2h14
<i>CIMU 4 Intervention < 120 min Délai moyen de prise en charge MAO CIMU 4</i>	1h46	1h44	1h40	1h40	2h04	2h11	3h07	3h03	2h03
<i>CIMU 5 Intervention < 240 min Délai moyen de prise en charge MAO CIMU 5</i>	1h44	1h41	1h36	1h36	2h08	2h14	3h06	2h51	1h45

Source : établissement

⁸ À partir de l'année 2020, les montants utilisés pour une année sont ceux indiqués dans la colonne « N - 1 » du rapport de l'année suivante, ayant fait l'objet d'une correction *a posteriori*.

**L'ORDONNATEUR N'A PAS SOUHAITÉ FAIRE
D'OBSERVATIONS AU RAPPORTS
D'OBSERVATIONS DEFINITIVES**



Chambre régionale des comptes Île-de-France

6, Cours des Roches

BP 187 NOISIEL

77315 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

Tél. : 01 64 80 88 88

www.ccomptes.fr/fr/crc-ile-de-france